**3e - GÉOGRAPHIE - (8)** L’aménagement des territoires en France : enjeux, outils, acteurs.

**L’AMÉNAGEMNT DES TERRITOIRES EST AUJOURD’HUI UN PROCESSUS QUI INTÈGRE UNE GRANDE DIVERSITÉ D’ACTEURS (PRIVÉS, PUBLICS, INSTITUTIONNELS OU INFORMELS), À TOUTES LES ÉCHELLES (LOCALE, RÉGIONALE, NATIONALE ET CONTINENTALE). LES INTÉRÊTS ENTRE CES ACTEURS SONT PARFOIS CONTRADICTOIRES.**

Entre 1981 et 1983, les politiques de décentralisation accordant plus de pouvoirs aux collectivités territoriales : quels sont les acteurs, les outils et les enjeux des politiques d’aménagement des territoires en France ?

**Les acteurs des politiques d’aménagement des territoires en France** sont publics et privés, le partenariat public-privé (PPP) s’est généralisé. Aux échelles locales (Intercommunalités, départements) les acteurs s’organisent pour promouvoir la cohésion et l’attractivité des territoires du quotidien : les écoles, les collèges, les services sociaux d’aide aux personnes et les routes sont de leur ressort. La Région (Crée en 1965, dotée d’un Conseil régional d’élus en 1986) gère les lycées, la formation professionnelle en partenariat avec les entreprises, le transport ferroviaire régional, les universités. L’État intervient pour définir les grandes orientations stratégiques, favoriser les partenariats entre les acteurs publics et les partenariats avec les entreprises. L’Union Européenne par le biais du FEDER intervient pour financer les projets de redynamisation économique locale.  Les entreprises et les citoyens (par le biais de la démocratie participative locale, parfois *via* des associations) interviennent de plus en plus dans les projets d’aménagement des territoires.

Les **enjeux sont en apparence les mêmes pour tous les acteurs** : favoriser le développement économique, (Attractivité et l’accessibilité des territoires), favoriser la cohérence territoriale (Remédier aux inégalités territoriales). Mais les intérêts locaux, nationaux, privés et publics ne se recoupent pas toujours et les compromis sont très imparfaits. L’État et les régions favorisent les grands projets d’infrastructures, accentuant la concentration des hommes et des activités dans les métropoles, afin de faire face à la compétition continentale et mondiale entre les territoires. Les acteurs locaux sont plus soucieux de ménager les dynamiques économiques locales, et de préserver le cadre de vie des habitants, qui sont aussi des citoyens électeurs… Les conflits entre les logiques nationales et locales sont difficiles à résoudre. Les contraintes des entreprises sollicitées, dont la rentabilité, peuvent venir en contradiction avec les ambitions sociales des associations, mais aussi les intérêts immédiats des citoyens : qui veut d’une autoroute au bout de son jardin ?

**Les outils sont nombreux** pour permettre la mise en œuvre de projets d’aménagement à toutes les échelles et avec un maximum de partenaires. L’État légifère (Conservation du littoral, normes anti-pollution…) et favorise les synergies grâce à des établissements publics (DATAR). Par le biais des Contrats de Plan État-Région (CPER) l’État et les Régions mettent en œuvre des projets d’envergure nationale à retombées régionales. Les départements élaborent des Schéma de Cohérence et d’Organisation Territoriale (SCOT) qui permettent d’étaler dans le temps les politiques locales d’aménagement. Les communes sont invitées à se rassembler dans des intercommunalités afin de partager les frais de la gestion locale (école, aide aux personnes âgées) et de faire face aux coûts croissants d’aménagements durables. En temps de disette budgétaire pour tous les acteurs publics, le recours aux avances de fonds du privé est systématique : les Partenariats Public-Privé (PPP) permettent *via* des concessions la mise en œuvre de projets ambitieux (Viaduc de Millau).

Le « mille-feuilles » administratif français et la rigueur budgétaire entraînent un accroissement de la compétition entre territoires, favorisant les projets rentables et les grands pôles au détriment des enjeux locaux.

**LIEUX & ESPACES SYMBOLIQUES**

**LE PARC NATIONAL DE LA VANOISE** (Alpes), un des 1ers parcs nationaux, intègre les acteurs locaux dans sa gestion.

**CHIFFRES REPÈRES**

**36 000** communes en France – **101** Départements – **4** fois moins qu’en Métropole, c’est le PIB/hab. à Mayotte.

**NOTIONS CLÉS**

**DATAR** Délégation Interministérielle à l’Aménagement des Territoires et à l’Attractivité Régionale (État) – **SCOT** Schéma de Cohérence et d’Organisation Territoriale (Départements, communes) – **CPER** Contrats de Plans État-Région (Région) – **FEDER** Fonds Européen de Développement Régional (Union Européenne).